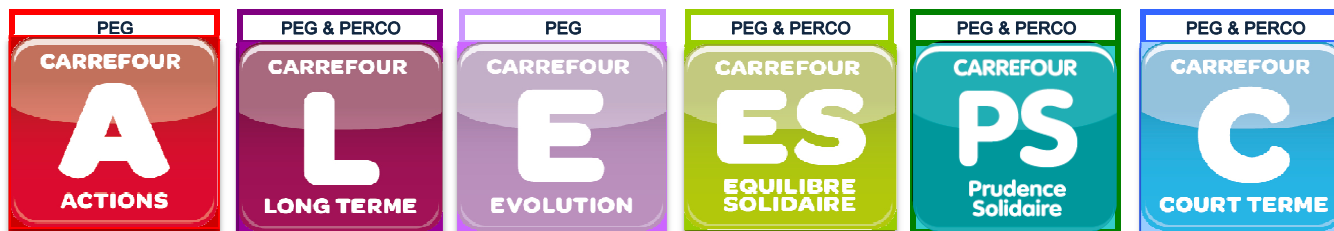


# Plan d'Epargne Salariale Carrefour - PEG - PERCO : évolution des FCPE CARREFOUR



# 2016



Valeurs liquidatives au dernier jour ouvré du mois

Novembre	Valeur de la part	22,20 €	447,67 €	8,10 €	57,61 €	159,94 €	130,82 €
	Evolution mensuelle	-7,43%	2,74%	1,25%	-0,30%	-0,08%	-0,02%
	Evolution depuis le 01/01/2016	-16,83%	0,46%	0,75%	-1,39%	0,01%	-0,09%

Performances annuelles à fin décembre

Performance 2015	5,36%	26,69 €	10,94%	445,63 €	7,34%	8,04 €	7,91%	58,42 €	269%	159,92 €	-0,04%	130,94 €
Performance 2014	-12,07%	25,33 €	8,30%	401,70 €	11,62%	7,49 €	9,76%	54,14 €	5,38%	155,74 €	0,22%	130,99 €
Performance 2013	48,95%	28,81 €	22,27%	370,93 €	15,09%	6,71 €	10,60%	49,32 €	4,58%	147,79 €	0,12%	130,70 €
Performance 2012	9,81%	19,34 €	17,46%	303,37 €	13,20%	5,83 €	12,75%	44,59 €	10,00%	141,32 €	0,36%	130,54 €
Horizon de placement recommandé (environ)	10 ans		10 ans		7 ans		5 ans		3 ans			3 mois à 1 an
Indicateur de rendement / risque (échelle réglementaire)	7		5		5		4		3			1

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

L'échelle de rendement/risque est définie par la réglementation, du niveau 1 : risque très faible et rendement très faible, au niveau 7 : risque très élevé et rendement espéré très élevé. Ce niveau n'est pas définitif et évolue en fonction des critères définis par la réglementation et assis essentiellement sur la volatilité du fonds.

CAC 40 depuis début année : -1,27%

CAC 40 sur le mois : 1,53%

## Règles d'abondement : Carrefour complète votre épargne

	PEG (bloqué 5 ans sauf motif de déblocage anticipé)	PERCO (bloqué jusqu'à la retraite sauf motif de déblocage anticipé)
Sur la Participation	-	30%
Sur l'Intéressement collectif	40 % sur les 400 premiers € puis 20 % au-delà	50 % sur les 1000 premiers € puis 20 % au-delà
Sur versements volontaires (dont transferts CET)	20%	100% sur les 300 premiers €, puis 50 % au-delà de 300 € jusqu'à 2000 €, puis 25 % au-delà de 2000 €
Plafonds d'abondement	2 300 € / an, porté à 3 450 € sur Carrefour Actions	2 300 € / an

L'ensemble des versements volontaires sur le PEG et le PERCO est plafonné à 25 % de la rémunération annuelle brute (hors transferts CET sur le PERCO ou sur Carrefour Actions, et hors participation, intéressement et abondement)

Règles complètes dans la Brochure *Votre épargne salariale / Guide de l'épargnant* et les accords de groupe PEG et PERCO Carrefour France

Retrouvez les valeurs quotidiennes et votre documentation sur : [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com), espace "salariés et épargnants"

Votre épargne salariale c'est vous qui choisissez